

	PAGES
Elle purge le douaire préfix . . . . .	463
<b>Réalisation</b> —Clause de.. Ce que c'est . . . . .	404
Elle résulte de la stipulation d'apport . . . . .	404
<b>Récompenses</b> — Sur quoi s'exercent celles du mari . . . . .	335
Celles de la femme . . . . .	335
<b>Reconnaissance de dette</b> — Ne peut être prouvée que par écrit si pour plus de \$50 en matière commerciale . . . . .	244
<b>Registres et papiers domestiques</b> — Ce que c'est, et preuve qu'ils font . . . . .	224, 225
<b>Remise de dette</b> — Ce que c'est . . . . .	140
Comment elle peut se faire . . . . .	140
Celle de la chose donnée en nantissement ne la fait point présumer . . . . .	142
Expresse à l'un des débiteurs solidaires ne libère point les autres, sauf pour la part du libéré . . . . .	143
Expresse au débiteur libère caution . . . . .	144
<b>Emploi</b> — Quand il est parfait pour le mari . . . . .	334
Quand il l'est pour la femme . . . . .	334
<b>Renonciation à la communauté</b> — Par la femme doit être enregistrée . . . . .	346
Les créanciers de la femme peuvent l'attaquer . . . . .	381
<b>Répétition</b> — Admise de ce qui a été payé sans être dû . . . . .	75
Condictio indebiti, condictio causâ dati causa non secuta . . . . .	76
Condictio ob turpem causam . . . . .	77
N'est point admise quand paiement d'une obligation naturelle . . . . .	77

	PAGES
<b>Reprise d'apport franc et quitte</b> — Clause de.. Ce que c'est, permise seulement à la femme, s'interprète d'une manière restrictive . . . . .	419

## S

<b>Séparation de biens</b> — Dissout la communauté Pour quelles causes peut avoir lieu . . . . .	339
Créanciers de la femme ne peuvent la demander Mais peuvent y intervenir, ou l'attaquer . . . . .	351
Sans effet si point exécutée . . . . .	353
Jugement qui la prononce remonte à demande . . . . .	343
Doit être inscrit au greffe . . . . .	343
<b>Séparation de dettes</b> — Clause de.. Ses effets N'empêche point la communauté d'être tenue des intérêts des dettes des époux . . . . .	414
<b>Solidaires</b> — Obligations.. Ce que c'est . . . . .	24
Solidarité entre créanciers . . . . .	24
Droits qu'elle donne à chaque créancier et au débiteur . . . . .	24
Solidarité entre débiteurs Les débiteurs solidaires peuvent être obligés différemment . . . . .	27
<b>Solidarité</b> — Doit être expressément stipulée . . . . .	28
Sauf quand la loi la prononce et dans les matières commerciales . . . . .	29
Elle existe toujours dans les obligations nées de délits et de quasi-délits En quoi elle diffère de l'indivision . . . . .	31
Ses effets entre les débiteurs . . . . .	55
	42, 45
<b>Subrogation</b> — Paiement avec...Ce que c'est . . . . .	100
Par convention avec le créancier . . . . .	103
Par convention avec le débiteur . . . . .	103